Communiqué de presse
23.01.19

Assises européennes de la transition énergétique

L'ADEME et les collectivités s'engagent pour booster l'économie circulaire

A l'occasion des Assises européennes de la transition énergétique qui se tiennent du 22 au 24 janvier à Dunkerque, l'ADEME annonce la création d'un nouveau dispositif d'accompagnement et de reconnaissance des démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire. Elle officialise ce lancement en signant ce jour un protocole de collaboration avec les partenaires nationaux* et la Communauté urbaine de Dunkerque.

A l'initiative de la Communauté urbaine de Dunkerque, dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, ce dispositif est le fruit d'une collaboration entre l'ADEME, la Communauté urbaine de Dunkerque, un panel de collectivités, des professionnels du secteur des déchets, des associations et le Ministère. Il se présente comme **un outil de territorialisation de la Feuille de Route Économie Circulaire** et permettra, à terme, de reconnaître officiellement les collectivités qui s'engagent en matière d'économie circulaire.

Accompagner et reconnaître les performances

Ce dispositif a pour objectif d'aider concrètement les collectivités à dresser un état des lieux de leur politique en matière d'économie circulaire et à mesurer leur performance globale afin de déterminer leur stratégie d'actions.

Il englobe **les différentes thématiques de l'économie circulaire** dont la prévention et la gestion des déchets, l'écologie industrielle et territoriale, la mobilisation des acteurs économiques, les achats et la consommation responsables, etc.

A l'image du programme Cit'ergie qui labellise les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse, un label sera également mis en place pour valoriser les politiques d'économie circulaire les plus ambitieuses. Les premiers labels seront remis lors des prochaines Assises de l'Economie circulaire en juin 2020.

Un accompagnement adapté à chaque collectivité

L'ADEME met à disposition des collectivités de nombreux services qui s'articulent autour de guides et outils, d'une mise en réseau d'acteurs, d'aides financières ainsi que de formations. Concrètement, l'ADEME propose un référentiel d'actions, en ligne sur le site Optigede, qui décline les 5 axes de la politique « économie circulaire » découpés en 22 orientations. Cet outil permet de réaliser **un état des lieux des actions en faveur d'une politique déchets** et **économie circulaire**, d'établir une stratégie et son plan d'action associé, de suivre dans le temps et de mesurer les résultats obtenus dans une optique de progrès et d'amélioration continue. Un guide pour accompagner la collectivité dans la notation sera disponible courant 2019.

Par ailleurs, **l'ADEME peut proposer un soutien financier** pour le diagnostic initial, les études ou l'accompagnement des démarches économie circulaire selon les systèmes d'aides existant en 2019.

Enfin, un tour de France est organisé par l'ADEME, via le Réseau A3P®, pour informer les collectivités et accompagner la prise en main de ce nouveau programme.

Un programme qui a déjà fait ses preuves

Ce lancement officiel intervient après une expérimentation de six mois dans huit collectivités menée en 2018 : la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Grand Lyon, Lorient agglomération, Mauges communauté, la Communauté de commune de Puisaye Forterre, le SMICVAL du Libournais, le Syndicat du Bois de l'Aumône et le SYMEVAD.

*Les partenaires du protocole :
La Communauté Urbaine de Dunkerque, l'Assemblée des Communautés de France, le Cercle National du Recyclage, France Nature Environnement, OREE, l'Institut National de l'Economie Circulaire, France Urbaine, Régions de France, AMORCE, Zéro waste France et l'AMF.

En savoir plus

- La démarche territoriale pour l'économie circulaire : https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire/demarche-territoriale
- Le référentiel d'actions : http://www.optigede.ademe.fr/demarche-territoriale-economie-circulaire

Service de presse ADEME
Tel : 01 58 47 81 28 / **e-mail :** ademepresse@havas.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr @ademe